

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 janvier 2023 - Délibération n°23-018**

Objet : Adhésion au dispositif « Passeport été 2023 »

Le trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-cinq janvier précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, X. PECHAIRAL, M. PLA, I. ALCANIZ-LOPEZ, B. MALLET, H. NICOLAS, N. CANONGE, M. MONNIER, M. EL AIMER, C. MARTIN, J-P. ROUX, A. MATEU, P. PLONGET, M. MESSINES, F. LOPEZ, C. CERVERO, C. BOUILLET, W. ALCANIZ, E. SIFUENTES, D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, D. MARTY, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNE PROCURATION :

L. HEBRARD donne procuration à X. PECHAIRAL, N. ANDREO donne procuration à J-J. GRANAT, P. SILVA donne procuration à H. NICOLAS.

Absent : F. BOUCHE

SECRETAIRE DE SEANCE : H. NICOLAS

* * *

Rapporteur : Isabel ALCANIZ-LOPEZ, 4^{ème} adjointe

Dans le cadre d'une politique d'animation de la jeunesse pendant les vacances scolaires dites « été » (du 15 juin au 15 septembre), la commune de Manduel adhère depuis 2003 au dispositif « Passeport été » initié par la ville de Nîmes.

Elle souhaite ainsi proposer aux jeunes âgés de 13 à 23 ans, un large panel d'activités culturelles et sportives leur permettant :

- D'accéder plus facilement aux loisirs et à la culture,
- D'acquérir une autonomie par la gestion individuelle des activités proposées,
- De développer leur mobilité.

En 2022, les quarante passeports commandés ont été vendus.

Pour l'année 2023, il est proposé de maintenir l'adhésion de la commune à ce dispositif et de fixer le nombre de passeports à 50 afin de répondre à la demande des jeunes Manduellois. Ils seront vendus unitairement au tarif de 27,00€.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1, R 2123-4 à R 2123-7 ;

Vu la proposition émanant de la ville de Nîmes d'adhérer au dispositif « Passeport été » pour l'année 2023 ;

Considérant la volonté de la commune de Manduel de faire bénéficier du dispositif « Passeport été 2023 » aux jeunes de la commune ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal approuve l'adhésion au dispositif passeport été 2023. Il fixe à cinquante le nombre de passeports à commander et établit le prix de vente unitaire à 27,00€.

ARTICLE 2. Le maire de Manduel, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Convocation : 25 janvier 2023
Affichage ordre du jour : 25 janvier 2023
Présents : 25
Suffrages exprimés : 28
Absents : 4
Publiée le :

06 FEV. 2023



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Hélène NICOLAS